

À la une

L'audience de règlement amiable (ARA) : quand le juge retrouve sa vocation conciliatrice

étude par Chloé CALMETTES

L'audience de règlement amiable (ARA), instaurée par le décret du 29 juillet 2023, renforce la mission conciliatoire du juge en institutionnalisant une phase dédiée à la recherche d'un accord entre les parties, dans une logique procédurale fondée sur le solidarisme.



© Gazette du palais-Généré à l'aide de l'IA

Actualité

Lutte anti-blanchiment : nouvelle alerte pour le secret professionnel des avocats

focus

Technique

Dénégation du droit au statut des baux commerciaux : mode d'emploi

étude par Ayesha HUSSAIN et Jean-Marc NOYER

Jurisprudence

Inconstitutionnalité de la gratuité de certains frais bancaires de succession

note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous Cons. const., QPC, 19 juin 2026

Harcèlement sexuel d'ambiance : au travail « venez comme vous êtes » ... ou pas

note par Arnaud CASADO sous Cass. soc., 28 mai 2026

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Grégory DUMONT

Avocat au barreau des Hauts-de-Seine, associé, CMS Francis Lefebvre Avocats

• Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

Maître de conférences HDR à l'université Toulouse Capitole

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sylvain BERNARD, Sophie DEVILLE, Marie GAYET, Simon JARRY, Michel LEROY, Clément MIMRAN, Sandrine TISSEYRE et Oriane VERGARA





FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2026

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

9H-17H / PARIS 7^e

Save the date !

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**.



DIRECTION SCIENTIFIQUE

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, administrateur de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

Intervenants à venir



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers



VALIDATION DE LA FORMATION

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec **l'éclairage d'un magistrat**

Questions et débats

12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques

Des mises en situation permettant la discussion selon **un mode contradictoire avec un panel d'avocats**

Questions et débats

17H00 : Fin de la formation

Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation



Découvrir Les Entretiens du dommage corporel

Retrouvez en vidéo le concept présenté par les intervenants, les témoignages des participants et l'ambiance de la formation !
🔗 youtube.com/@Lextenso/videos



MODALITÉS D'ACCUEIL

La formation se tiendra à nouveau dans le **grand amphithéâtre Lavoisier de la Maison de la Chimie**, un cadre reconnu pour son confort et son accessibilité.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr / Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.



Programme et inscription :

<https://lext.so/IKZzwV>

Date limite d'inscription :

le mardi 24 novembre à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

Tarif Avocats Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de statut dans les 5 premières années suivant la prestation de serment : **803,25 € HT (963,90 € TTC)**

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,
sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément
à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL492y3 ■ Lutte anti-blanchiment : nouvelle alerte pour le secret professionnel des avocats 3
- GPL493p5 ■ Justice criminelle : la loi validée pour l'essentiel et publiée 5
- GPL493o0 ■ Le projet de loi RIPOST définitivement adopté 6
- GPL493p0 ■ La Cour des comptes dresse une feuille de route pour le nouveau Défenseur des droits 7

Technique

- GPL493l8 ■ Dénégation du droit au statut des baux commerciaux : mode d'emploi 9
- étude par Ayesha HUSSAIN et Jean-Marc NOYER

Doctrine

- GPL490q6 ■ L'audience de règlement amiable (ARA) : quand le juge retrouve sa vocation conciliatrice 12
- étude par Chloé CALMETTES

Jurisprudence

- GPL493d1 ■ Inconstitutionnalité de la gratuité de certains frais bancaires de succession 17
- note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous Cons. const., QPC, 19 juin 2026
- GPL493d7 ■ Harcèlement sexuel d'ambiance : au travail « venez comme vous êtes » ... ou pas 21
- note par Arnaud CASADO sous Cass. soc., 28 mai 2026
- GPL493c5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation 24
- par Catherine BERLAUD
- GPL493e0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État 27
- par Nathalie FINCK et Samuel SEROC
- GPL493l6 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'environnement sous la direction de Marie-Pierre MAÎTRE 27
- avec la collaboration d'Émilie BERTAINA, Sophie EDLINGER, Ida EMPAIN, Laurine MERCIER, Laura PICAVEZ et Johanne PINOT
- en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL493l6>



Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

31

Sous la responsabilité scientifique de
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Grégory DUMONT

La publication de la *Gazette du Palais* s'arrête le temps
d'une pause estivale et reprendra le 1^{er} septembre 2026.